

## Circonscription de Saint-Gilles Croix de Vie

**NOM DE L'ÉCOLE : Ecole publique « le Petit Prince »**

**Adresse de l'école : 22 rue de la Grande Vigne 85800 Le Fenouiller**

---

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

### ***Etaient présents :***

#### ENSEIGNANTS :

M Della-Schiava, classe de CM2 ; Mme Deslandes, classe de TPS-PS-MS (direction) ; Gautreau, classe de CP-CE1 ; Mme Loret, classe de CE1-CE2 ; Mme Quittet, classe de CM1.

#### REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

Mmes Avrilla, Bouvier, Colombeau, Morin, M Caranoni (titulaires)  
Mme Marie (suppléante)

#### REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS :

Mme Habert (adjointe au Maire, vice-présidente de la commission enfance jeunesse)  
Mme Joubert (élue membre du conseil municipal et de la commission enfance jeunesse)  
M Majzer (DDEN)

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Quittet

### ***Absents excusés :***

Mme Ridier (IEN)  
Mme Tessier, Maire  
Mmes Lefèvre, Vrignaud, Cristaudo (représentantes des parents d'élèves)  
Mmes Bonnin, Cantin et Dubois (enseignantes)

---

### **Ordre du jour :**

- 1. Présentation des membres du Conseil d'école**
- 2. Effectifs**
- 3. Présentation et fonctionnement du RASED**
- 4. PPMS et bilan des exercices effectués**
- 5. Projet d'école**
- 6. Règlement intérieur du Conseil d'école et Règlement intérieur de l'école**
- 7. Budgets et subventions**
- 8. Evènements, sorties, projets**
- 9. Questions diverses**

## Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

Avant de procéder au vote, la Présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler ou des modifications à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Aucun membre du Conseil d'école ne demande la parole. Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 est adopté avec 7 voix « pour » et 7 abstentions.

### **1. Présentation des membres du Conseil d'Ecole**

Les membres du Conseil d'école :

- Représentants municipaux : la Maire de la commune, Mme Tessier et/ou son représentant choisi parmi les élus du conseil municipal (Mme Habert) ;
- Les représentants des parents d'élèves : 9 élus, 6 titulaires et 3 suppléantes (titulaires : Mmes Avrilla, Bouvier, Colombeau, Lefevre, Morin et M Caranoni ; suppléantes : Mmes Cristaudo, Marie et Vrignaud) ;
- Les représentants institutionnels : le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale), M Majzer, l'IN (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mme Ridier qui est membre de droit systématiquement invitée mais rarement présente car tous les conseils d'école ayant lieu sur une même période il est difficile d'y siéger ;
- Les membres de l'équipe enseignante dans l'ordre des classes allant des élèves les plus jeunes aux plus âgés : Mme Deslandes (directrice), Mme Cantin, Mme Dubois, Mme Gautreau, Mme Loret, Mme Quittet et M Della-Schiava et Mme Bonnin.
- Un enseignant du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) peut également participer.

Le temps de décharge des directeurs est de 33% et la directrice reste affectée sur la mission « climat scolaire » pour la circonscription Littoral Nord et Iles (25% de décharge d'enseignement). Cela donne donc 2 jours de décharge par semaine (lundi et mardi) et 11 jeudis dans l'année.

### **2. Effectifs.**

Actuellement, 126 élèves sont inscrits à l'école (dont 125 ont déjà fait leur rentrée). Ils sont répartis de la façon suivante :

TPS/PS/MS : 25 (1+12+12)

Enseignantes : Caroline Deslandes (titulaire) et Mélanie Cantin (complément)

ATSEM : Justine Ravin

GS : 19

Enseignante : Nathalie Dubois

ATSEM: Aurélie Marchand

CP/CE1: 22 (15 + 7)

Enseignante : Delphine Gautreau

CE1/CE2 : 22 (7 + 15)

Enseignante : Virginie Loret

CM1 : 18

Enseignante : Manon Quittet

CM2 : 20

Enseignant : Samuel Della-Schiava (complément de temps partiel assuré par Élixa Bonnin)

Les TPS arrivent en cours d'année à un rythme défini avec les familles.

Nous constatons que les CM2 sont nombreux (20) et que nous avons peu d'élèves en PS (12) pour le moment. La prévision des effectifs pour la rentrée 2025 communiquée aux services de la Direction Académique fait état de 122 élèves potentiels.

Il n'est pas possible d'anticiper les mesures d'ouverture/fermeture qui pourraient être prises (1<sup>ère</sup> phase de la carte scolaire en début d'année 2025, 2<sup>ème</sup> au printemps) mais la situation pourrait être évoquée lors des commissions.

La Mairie fera un rappel pour les inscriptions en Janvier.

Il est bon de garder le nombre de classes avec les effectifs actuels afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les élèves et les enseignants.

### **3. Présentation et fonctionnement du RASED**

C'est un dispositif mis en œuvre par l'Education Nationale permettant de mettre à disposition des élèves en difficulté des enseignants spécialisés.

Le réseau d'aide aux élèves en difficultés de Saint Gilles Croix de Vie se compose comme suit :

Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique

- Marie Danielle THÉBAULT / Catherine ADRIEN

Enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle

- Anita CHARRIER

Psychologue de l'éducation nationale

- Ariane AUDEBRAND

Le projet du réseau est consultable à l'école (affichage).

Les demandes d'aide se font généralement à la demande des enseignants.

Les enseignants du RASED s'installent dans la BCD, l'une des salles du pôle enfance ou le bureau de la Directrice lorsqu'ils doivent intervenir auprès des élèves ou rencontrer les familles. Ils peuvent également intervenir dans les classes, notamment en lien avec les évaluations nationales.

Mme Thébault est venue apporter une aide à la passation des évaluations nationales en CP et CE1 dès le mois de septembre cette année.

La psychologue scolaire n'intervient jamais auprès d'un élève sans l'autorisation des familles. Elle ne fait également pas de suivi, elle fait surtout des bilans psychométriques.

### **4. PPMS et bilan des exercices effectués**

Les documents PPMS attentat-intrusion et risques majeurs (Plan Particulier de Mise en Sûreté) ont été envoyés aux membres du Conseil d'Ecole afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

L'exercice d'évacuation incendie et celui du PPMS « attentat/intrusion » ont été réalisés au cours de la période septembre/octobre sur le temps scolaire. Des points de vigilance ont été mis en évidence et transmis à la municipalité afin que des ajustements puissent être mis en œuvre.

### **5. Projet d'école**

Le projet d'école 2022-2026 met en avant les axes suivants :

Axe 1 : réinstaurer un climat scolaire serein

Axe 2 : renforcer les compétences des élèves en calcul et résolution de problèmes

### Axe 3 : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Parmi les actions mises en œuvre cette année, voici quelques exemples :

Pour l'axe 1 :

- Actions de prévention des phénomènes de harcèlement (groupe pHARe de la circonscription, Méthode de Préoccupation Partagée, semaine balisée du 7 au 15 novembre sur le thème « non au harcèlement » et séances spécifiques avec une grille d'auto-évaluation pour les élèves du CE2 au CM2).

- Café des parents : 1 fois par période de 8h30 à 9h30 : L'objectif est de proposer un lieu et un temps d'échange libre entre les familles mais aussi avec différents partenaires (école, structures de soutien à la parentalité, services périscolaires, associations partenaires...).

Cette démarche vise également à clarifier pour les familles l'identité et le rôle de chacun (école, services périscolaires).

Au sein de la communauté d'agglomération, c'est l'occasion de diffuser les actions qui ont lieu à proximité : des ateliers, des conférences.

1<sup>er</sup> café des parents : le lundi 18 novembre. Les dates suivantes ne sont pas encore programmées et seront diffusées dès que possible.

- Ateliers théâtre avec une comédienne tous les jeudis au cours de la période 2 (7 séances par classe).

- Mise en œuvre progressive des « kits empathie » proposés par le Ministère.

- Passeport du civisme pour les CM2 en partenariat avec la municipalité.

Chaque élève va disposer d'un document papier (passeport) dans lequel des actions individuelles et collectives seront validées. Les actions individuelles se font majoritairement hors temps scolaire et les actions collectives sur le temps scolaire. Chaque enfant lors des piliers individuels doit faire tamponner son action pour prouver que cela a été fait. A l'issue une cérémonie sera organisée.

Pour l'axe 3 :

- organisation (pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive) de 3 demi-journées dans l'année au sein de l'école au cours desquelles les classes seront mélangées afin de réaliser des projets artistiques (arts visuels, musique et danse).

- projet théâtre (voir axe 1).

- Battle de patois pour les CM2 avec la Balise. Représentation le 2 mars 2025 à la Balise. Les élèves vont raconter de façon théâtrale une histoire personnelle en intégrant du patois.

## **6. Règlement intérieur du Conseil d'école et Règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur du Conseil d'école et celui de l'école ont été transmis en amont aux membres du Conseil d'école afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Aucune modification n'a été apportée au 1<sup>er</sup> document. Pour le règlement intérieur de l'école, des précisions ont été ajoutées concernant l'inscription en TPS et les horaires de l'école ont été modifiés conformément à la décision actée par la Directrice Académique. Les 2 documents sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

## **7. Budgets, subventions, utilisation des locaux municipaux**

*Subventions municipales :*

- Une somme de 46€ par élève et par année civile (soit 5 880€ pour 2024) est attribuée à l'école afin de financer son fonctionnement, ce budget sert à l'achat des fournitures, manuels, fichiers, matériel pédagogique... Cet argent n'est pas versé à l'école, il est géré par le Trésor Public qui règle les factures des différents fournisseurs par mandat administratif.

- 950€ ont été versés (montant stable depuis 2022) sur le compte de la coopérative scolaire afin de participer au financement des projets pédagogiques (essentiellement les sorties scolaires). Cette subvention

est traitée avec celles allouées aux associations et non comme faisant partie du budget lié aux dépenses scolaires.

- La municipalité a aussi contribué à hauteur de 3 200€ (80€ par élève) au financement du séjour organisé pour les élèves de CM1 et CM2.

- La commune met à disposition de l'école plusieurs salles et équipements municipaux : salle omnisports, salle polyvalente, terrain multisports.

- Un accueil des classes de l'école est proposé à la bibliothèque municipale. Cela permet aux classes d'emprunter des livres périodiquement et de bénéficier d'un temps d'animation.

- Enfin, il est rappelé que la municipalité finance la totalité des frais liés à l'école publique (locaux, personnels, mobilier...) à l'exception des emplois des enseignants, de la personne en mission de service civique et des emplois AESH sur le temps scolaire (leur temps de travail sur la pause méridienne était jusqu'à présent pris en charge par la municipalité).

#### *Association des Parents d'Elèves du Petit Prince*

Cette association soutient financièrement les différents projets de l'école (sorties scolaires majoritairement). Elle finance également chaque année des abonnements pour l'école ou l'achat d'ouvrages de littérature de jeunesse. A l'occasion de Noël, l'APE offre des cadeaux aux classes ainsi que des confiseries aux élèves. L'APE organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire : ventes diverses, fête de Noël, fête d'été...

Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant total des subventions s'est élevé à 6 780€ (1 700€ pour toutes les classes + 5 080€ pour le séjour des élèves de cycle 3).

#### *Coopérative scolaire*

L'OCCE 85 (Office Central de la Coopération à l'Ecole) nous permet de disposer d'un compte bancaire dont Caroline Deslandes est la mandataire. Ceci nous permet de gérer directement certaines sommes et de mener des projets de manière autonome. Le compte-rendu financier est présenté aux membres du conseil d'école. Tous les élèves et les enseignants sont des coopérateurs et sont assurés à ce titre pour toutes les activités organisées par la coopérative.

Les pièces comptables sont consultables par tous sur demande auprès de la directrice.

## **8. Evènements, sorties et projets**

Cette année, de nombreux projets seront développés de manière ponctuelle ou sur un ensemble de séances. Le calendrier de l'ensemble des évènements programmés à ce jour est présenté et sera joint en annexe au PV de la réunion. Ce calendrier fait également apparaître les dates prévues pour les réunions du Conseil d'école.

Activités sportives	Autour du livre	Activités artistiques et culturelles
Autour de la nature et du développement durable	Parcours citoyen	Hors temps scolaire

## **9. Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été communiquée en amont de cette réunion.

Remarques :

- Remerciement à l'APE pour la table de tennis de table.

- Retour sur le double service : le restaurant est très calme, les enfants prennent le temps de déjeuner. Les élèves ont la possibilité de choisir une grosse ou une petite portion, cela limite le gaspillage. Les élèves pèsent leurs déchets. La classe gagnante a le droit de choisir un repas « challenge » une fois par mois.

- Très bonne collaboration entre les intervenants du pôle enfance et les enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10.

Au Fenouiller, le 14 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance  
Manon Quittet



La Directrice  
Caroline Deslandes



**Copie transmise à :**

*Madame L' IEN de la circonscription  
Madame la Maire de la commune du Fenouiller  
Madame l'Adjointe, vice-présidente de la commission enfance/jeunesse  
Monsieur le Délégué de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Monsieur les représentants des parents d'élèves  
Mesdames et Monsieur les enseignants de l'école*